

Le vendredi 14 mars 2008, l'Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique a organisé un dîner-débat de restitution des Actes du Colloque qui s'est tenu à Bamako du 23 au 25 janvier 2007 sur le thème « Entre tradition et modernité : quelle gouvernance pour l'Afrique ? ». L'objectif était d'une part de présenter l'ouvrage issu du colloque et le film qui résume les grands moments de son déroulement et, d'autre part de susciter un débat entre les participants.

Après une brève présentation de l'Alliance par le coordonnateur, le point focal régional du Groupe d'initiative « Gouvernance, culture et pluralisme juridique » a fait une synthèse du colloque en trois points :

Un retour sur le titre ;

Un retour sur les thèmes : choix des dirigeants, gestion des biens publics et redevabilité du pouvoir ;

Les défis posés par les différentes approches issues des débats : institutionnelle, juridique, socio-historique, représentations et valeurs, langues.

La synthèse a été suivie de la projection du DVD retraçant quelques contributions des participants au colloque. Enfin un débat a permis de recueillir des observations sur le film et des contributions de fond qui peuvent être résumées en deux points : les rapports entre tradition et modernité et l'importance des langues dans tout système de gouvernance

1/ Les rapports entre tradition et modernité : « Relier la société à ses origines sans faire du passé un étendard »

Malgré la qualité du film, les participants ont exprimé trois réserves dans sa présentation. En premier lieu, il semble créer un déséquilibre entre tradition et modernité au profit de la première et au détriment de la seconde. En effet les passages reproduits insistent davantage sur le besoin d'un retour aux traditions que sur la nécessité d'inscrire les sociétés africaines dans un projet de « modernité ». Or si le passé peut servir de rempart existentiel dans un monde ouvert, marqué par une « guerre des valeurs », il ne doit pas être idéalisé parce qu'on « ne peut vivre son temps et celui des autres ». L'invocation des traditions ne doit pas constituer un retour en arrière alors que les sociétés évoluent et que les traditions elles-mêmes connaissent des mutations. Elle doit surtout être complétée par un devoir de mémoire sur l'histoire des réalités contemporaines illustrées par les grandes interrogations du colloque sur le sens du vote et du suffrage universel qui sont, en vérité, le fruit de batailles, parfois sanglantes, pour le renforcement irréversible de la démocratie et le progrès politique et social.

En deuxième lieu, les rapports entre tradition et modernité sont présentés sous le prisme d'une opposition qui les rend irréductibles l'une à l'autre, comme si leur conciliation était impossible. Le défi est pourtant de trouver une harmonie qui préserve la place des traditions dans un projet résolument moderne. De ce point de vue, l'intégration des traditions dans un projet qui répond aux défis du monde actuel suppose que l'on identifie précisément les rôles qu'elles peuvent jouer. Elles sont d'abord une composante de la mémoire collective, des mythes fondateurs dont chaque société a besoin pour exister en soi et à l'égard des autres et pour se développer harmonieusement en assurant la prospérité, la sécurité et la paix entre les communautés et les individus qui l'instituent. Elles sont ensuite une manifestation de la diversité à la fois du corps social et des mécanismes de régulation et de réglementation de celui-ci. En ce sens, et d'une part, leur reconnaissance renforce la légitimité du pouvoir et peut permettre particulièrement de compléter le suffrage universel notamment par la représentation des pouvoirs traditionnels dans les institutions, étant entendu que cette représentation suppose que l'on s'interroge fortement sur les modalités de leur réhabilitation au regard de leur état

actuel de démantèlement. D'autre part, dans certains domaines, les mécanismes traditionnels présentent encore une grande utilité comme outil de réglementation et de régulation non seulement en raison des valeurs qui les sous-tendent (par exemple la notion de honte pour la lutte contre la corruption et le détournement des deniers publics ; le concept d'éthique pour le renforcement de la démocratie et le respect des constitutions) mais aussi parce qu'ils sont mieux ancrés et reconnus par les communautés (par exemple en matière de réglementation foncière ou d'organisation et de procédure judiciaire). Dans cette perspective, les traditions, notamment religieuses, comportent des dimensions dont l'invocation et l'exploitation positive peuvent influencer la conduite de l'action publique en Afrique (par exemple les concepts de foi et de conviction, de monothéisme, de conversion, etc....).

En troisième lieu, le film donne à percevoir l'idée « d'une tradition africaine » marquée par son unité et sa permanence. Or l'unité des traditions et coutumes doit être réinterrogée parce que, en réalité, il existe une grande diversité, dans le temps et dans l'espace, des traditions africaines. A leur égard, une double exigence s'impose : d'une part, effectuer par la recherche un inventaire des coutumes et traditions et, d'autre part, exercer un droit d'inventaire à l'endroit des coutumes dont certaines, quoiqu'on en dise, peuvent se révéler rétrogrades, à l'exemple de celles qui contribuent à marginaliser les femmes.

2/ La transmission de la mémoire collective : « la tradition est déposée dans la langue »

La place primordiale des langues dans les processus de gouvernance a occupé une large part des débats, confirmant ce que le colloque avait considéré comme une approche fondamentale dans l'élaboration d'un projet africain de gouvernance. La plupart des projets entrepris au Mali en vue de promouvoir les langues nationales n'ont pas connu de succès du fait d'une volonté politique déficiente et de difficultés majeures liées aux questions suivantes : comment officialiser les langues nationales ? Quelles langues faut-il officialiser ? A quel rythme ? Avec quels moyens ?

Malgré ces difficultés, les participants ont estimé qu'il s'agit d'une question cruciale au moins pour trois raisons. D'une part, l'utilisation des langues nationales est une condition du développement des sociétés africaines dans la mesure où non seulement elles concourent à l'amélioration des systèmes éducatifs, mais aussi elles conditionnent la maîtrise des sciences et techniques. D'autre part, la démocratie n'a pas de sens lorsque la langue dans laquelle elle s'exerce est totalement étrangère à la majorité des populations. Enfin la langue est l'outil de transmission de la mémoire collective qui constitue le ciment d'une nation. La disparition de certaines valeurs traditionnelles peut être partiellement liée à la place marginale laissée aux langues dans les systèmes d'éducation et de gouvernement.

Enfin le coordinateur de l'Alliance a clôturé les débats en rappelant quatre points essentiels de la doctrine de l'Alliance :

il n'y a pas d'opposition possible entre tradition et modernité mais plutôt besoin de mise en relation du passé et du présent ;

les pays africains ont le droit et même le devoir de construire leurs propres mythes fondateurs de la même manière que les autres pays du monde s'ils veulent édifier des sociétés de paix où les citoyens et les communautés ont le sentiment d'être unis par des liens communs ;

il y a un lien indissoluble entre la langue, l'éducation, le savoir et le pouvoir ;

la nécessité de relier unité et diversité.